

## Rupture CDI assistante maternelle avant début du contrat

Par Didjulia, le 08/10/2014 à 15:52

## Bonjour,

J'ai signé un CDI en tant qu'employeur avec une assistante maternelle pour la garde de me deux enfants - le contrat doit débuter en janvier 2015. Il y a une semaine, l'assistante maternelle m'a laissé un message téléphonique en m'indiquant que, pour des raisons de santé, elle ne pourra finalement pas garder mes enfants. Afin de me prémunir contre d'éventuelles reclamations futures , je souhaite formaliser cette rupture avant le début du contrat.. quelle est la meilleure manière de procéder (je n'ai pas d'écrit de sa part) ? Je pensais lui envoyer un courrier recommandé en spécifiant que j'ai pris acte de sa décision de mettre fin au contrat, mais je ne suis pas sure si la formulation est correcte.. Merci par avance pour votre aide

J.